



Démission - besoin du chômage

Par **ste0191**, le **17/05/2011 à 10:13**

Bonjour,rnrnJe souhaiterais quitter mon entreprise "à l'amiable" mais pense que mon directeur ne l'acceptera pas.rnLes salaires sont versés aléatoirement (j'attends toujours la fin du mois de mars et le mois d'avril), les notes de frais non payées, etc.rnNous sommes en redressement judiciaire depuis une dizaine de jours (nous allons donc récupérer les salaires non versés à ce jour).rnJe ne souhaite pas quitter mon entreprise à cause du redressement mais car mes activités ne me conviennent pas, à cause des salaires non versés puis pour l'ambiance épouvantable. J'ai quelques soucis (dors très mal, malade le matin avant de partir, angoisse au travail, etc.).rnLe chômage m'est indispensable le temps de retrouver une activité (cadre technique).rnrnSi la situation me pousse à la démission, que dois-je faire pour avoir le droit au chômage? cela est-il possible?rnrnJe vous remercie pour toutes les informations que vous pourrez me donner...

Par **conseiller du salarié**, le **17/05/2011 à 12:48**

Bonjour,rnrnSi vous évoquez les problèmes rencontrés dans votre entreprise dans votre lettre de démission (et je pense notamment aux retards de paiement) votre démission peut être requalifiée en licenciement sans cause réelle et sérieuse. Cependant il faudra saisir la juridiction prud'homale.rnrnVoyez cette page :
http://conseillerdusalarie.free.fr/Lic_Démission.php